

②

Betty Merchie
3 impasse du Fossé
28220 GAS
0662052365

PS G2

Sur le projet de modification zone inondable de GAS
une partie de mon terrain est inondable (E528)

J'aimerais savoir où passe la limite de la nouvelle
zone et en particulier si mes 2 bâtiments sont en
zone inondable (E92 et E544)?

Doit-on prendre en compte l'intérieur ou l'extérieur
de la ligne en pointillés bleu qui définit la zone
inondable?

Peut-on décaisser ou ~~sur~~ ~~sur~~ élever le niveau des
sols en zone inondable?

J'aimerais faire une clôture sur mon terrain parcelle
E544 et E92, que puis-je utiliser comme matériau?
ou comme aped?

Merci de prendre en considération mes demandes.

Betty Merchie

